Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260324-2026_03_03-DE

MAIRIE DE PLUMAUGAT (Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six
Le vingt mars à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD** JL, Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J, Mme PACE P,** Adjoints, Mmes **BROUAZIN** P, **DETOC** J, **DROUYER** E, Mr **DUCLOS** G, Mmes **FOURNIER** G, **HERVIAULT** S, Mrs **MAILLARD** D, **MOINERIE** C, **NAGAT** J, **ORINEL** M.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	15
PRESENTS	15
Ayant pris Part au vote	15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr excusé.

Madame **DROUYER** Eloïse a été élu secrétaire

2026.03.03 **Elections des Adjoints**

Sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER** Mickaël élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 (une) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260324-2026_03_03-DE

l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau [illegible] conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) **0**

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] **15**

f. Majorité absolue [4] : **8** .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAILLARD Jean-Louis	**15**	**Quinze**
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Louis **MAILLARD**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE PLUMAUDAN (Côtes-d'Armor)